

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE

Tout étudiant peut prétendre à une aide à la mobilité, dans la limite des aides disponibles, les boursiers sur critères sociaux comme les non-boursiers. Les modalités dépendent de la destination ainsi que des institutions qui la proposent.

Aides de l'enseignement supérieur et de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Les élèves ingénieurs de l'ENSGTI ont accès au portail AQUIMOB, www.aquimob.fr, pour déposer, via un dossier unique, les demandes d'aide suivantes (les montants sont donnés à titre indicatif) :

Mobilité en Europe dans le cadre du programme Erasmus

TYPE D'AIDE	BOURSIER	NON BOURSIER
Aide Aquitaine Cap Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus 	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus
Bourse de mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus • selon les établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • non éligible
Bourse Erasmus Études	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 100€ / mois * • 12 mois max par cycle 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 100€ / mois * • 12 mois max par cycle
Bourse Erasmus Stage	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 240€ / mois * • 12 mois max par cycle 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 240€ / mois • 12 mois max par cycle

Mobilité Hors Europe (hors programme Erasmus)

TYPE D'AIDE	BOURSIER	NON BOURSIER
Aide Aquitaine Cap Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus 	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus
Bourse de mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • 400€ / mois * • 9 mois max • sur l'ensemble du cursus • selon les établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • non éligible

Aides d'autres institutions et organismes

La commune, le département ou la région de résidence du domicile parental des élèves peuvent également verser des aides à la mobilité. Dans ce cas, l'étudiant doit s'informer directement auprès de ces institutions et constituer son dossier.

Certains organismes locaux, partenaires de l'ENSGTI, offrent également des bourses mais sur des projets de mobilité hors Europe et de manière très sélective.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Mme Daufresne, odile.daufresne@univ-pau.fr, tel 05 59 40 78 10.